



République Tunisienne  
Ministère de l'Enseignement  
Supérieur  
et de la Recherche scientifique



Projet financé par  
l'Union européenne

**ANPR**  
Agence Nationale de la Promotion  
de la Recherche scientifique

**République Tunisienne**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**(MESRS)**  
**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique – ANPR –**

**Projet ARESSE : Mise en place d'un réseau informatique au sein du  
bureau de projet ARESSE**

**Consultation N°03/ 2024**



**Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur pour le Secteur de  
l'Environnement « ARESSE » financé par l'Union Européenne**





## I-PARTIE ADMINISTRATIVE

### ARTICLE 1 : Objet et consistance de la consultation

#### 1.1 Objet de la consultation

Dans le cadre du projet ARESSE, financé par l'UE, l'ANPR se propose de confier à un fournisseur les travaux de mise en place d'un réseau informatique au sein de son bureau de projet ARESSE. Les fournisseurs intéressés par cette consultation peuvent retirer le dossier sur le site de l'ANPR : <http://www.anpr.tn/>

#### 1.2 Consistance du marché

La présente consultation est composée d'un seul lot de vingt-deux (22) articles. Le candidat doit participer à l'ensemble du lot. A cet effet le lot de vingt-deux articles doit être attribué à un seul soumissionnaire. Le soumissionnaire qui ne répond pas à l'ensemble du lot sera éliminé.

### ARTICLE 2 : Conditions de participation

Peuvent participer à cette consultation les entreprises capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant sur le plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations. Les entreprises en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

### ARTICLE 3 : Mode de présentation des offres

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans les cahiers des charges et signées par les candidats qui les présentent directement ou par leurs mandataires dûment habilités.

Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation.

### ARTICLE 4 : Envoi des documents

Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante au plus tard le **26/02/2024** :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique**

**Rue Danton & Chaaben Bhourri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis – Tunisie**

Portant la mention suivante :

**« À ne pas ouvrir »**

**Consultation N°03/2024**

**Mise en place d'un réseau informatique au sein du bureau de projet ARESSE**

Les offres reçues après la date susmentionnée ne seront pas prises en considération.





## ARTICLE 5 : Contenu de l'offre

### A. Documents administratifs :

- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
- Un extrait récent du registre national des entreprises,
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale,
- Un certificat de non-faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie,
- Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1)
- Une déclaration sur l'honneur (Annexe 2)

### B. Documents techniques :

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

- Fiche de réponse,
- Les fiches techniques et prospectus en couleur de chaque article en vert dans le tableau,
- Prestation de service (Annexe 5),

### C. Documents financiers :

L'offre financière doit comporter :

- La soumission (Annexe 3),
- Le bordereau des prix-détail (Annexe 4),

## ARTICLE 7 : Prix

Le marché qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de toute la fourniture.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix en (Annexe 4)

## ARTICLE 8 : Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

## ARTICLE 9 : Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le 26/02/2024.

Les offres reçues après cette date ne seront pas prises en considération. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

## ARTICLE 10 : Ouverture des offres





La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

- La non-présentation de l'un des documents : Annexe 1, Annexe 2 et Annexe 3, Annexe 4, Annexe 5 et les fiches techniques, prospectus des équipements proposés lors de l'ouverture des plis
- Les offres reçues hors délais

## **ARTICLE 11 : Evaluation des offres**

### **A. Vérification et classement des offres :**

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

### **B. Dépouillement technique et critères d'évaluation :**

L'ANPR procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière globale le moins-disant.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques meilleures que celles demandées

Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

### **C. Attribution du marché :**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre globale le moins-disant et ce après vérification de la conformité technique.

## **ARTICLE 12 : Notification du marché au soumissionnaire retenu**

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation.

## **ARTICLE 13 : Pièces constitutives du marché**

Le marché qui découlerait de la présente consultation est constitué par les pièces suivantes :

- Les documents administratifs (Article 5.A)
- La soumission qui constitue l'acte d'engagement (Annexe 3)
- Le bordereau des prix (Annexe 4)
- L'offre technique (fiche de réponse + les fiches techniques et prospectus en couleur de chaque article en vert dans le tableau)
- Prestation de service (Annexe 5)

## **ARTICLE 14 : Modalités & termes de paiement**

Le paiement sera effectué en son intégralité après réception d'une facture et d'un procès-verbal de réception définitif des travaux.





### ARTICLE 15 : Délai d'exécution

Le soumissionnaire s'engage à exécuter les travaux dans un délai maximal de 5jrs de la réception de la notification du marché.

Le délai d'exécution prend fin à la date d'établissement du procès-verbal de la fin des travaux au bureau de gestion de projet ARESSE sis au 3ème étage de l'immeuble el Ain au 70, avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

### ARTICLE 16 : Pénalités pour retard dans l'exécution

En cas de retard dans l'exécution du marché par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable au soumissionnaire par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1‰) de la valeur des travaux non effectués dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5 % du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

### ARTICLE 17 : Documents d'expédition

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de sept (7) jours au maximum de la date de la signature du PV de réception définitif des travaux aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :

- Une facture commerciale au nom de l'ANPR/Projet ARESSE dûment signée et portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : **Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°....., TVA suspendue est égale à.....**)
- Un Procès-verbal de réception définitif des travaux

### ARTICLE 18 : Garantie Technique et Intervention :

#### A. Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception définitive des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :

- Tous les équipements et travaux objets de la présente consultation est exempté de défauts tels que ceux de fabrication, de matière, de conception et de montage.
- Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.
- Le remplacement sera effectué par le fournisseur (équipements et main d'œuvre).

#### B. Délai de garantie

Les équipements, une fois mises en place seront garantie pour une période d'un (01) an à partir de la date de la réception définitif.

#### C. Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, après 12 mois, à compter de la date de la réception définitive.

### ARTICLE 19 : Réception

A l'issue des essais de réception durant 1 mois, un PV de réception définitif sera établi et sera signé par les représentants de l'ANPR et du fournisseur. Le fournisseur prendra en charge toutes les





réparations ou réfections jugées nécessaires.

### **ARTICLE 20 : Résiliation du marché**

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'ANPR le met en demeure par lettre recommandée visant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'ANPR pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre.

A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

- La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché
- Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
- Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'ANPR à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché
- Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation

### **ARTICLE 21 : Règlement des différends**

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.

Lu & accepté par  
Le Soumissionnaire  
soussigné (Signature &  
caché commercial) Date

.....





## II-PARTIE TECHNIQUE

### A. Tableau des caractéristiques techniques

N°	Article	Qté	Description
1	Switch	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombre de ports</b> : 48 ports Gigabit</li> <li>- <b>Debits</b> : 10/100/1000 Mbps</li> <li>- <b>Administrable</b> : Non</li> <li>- <b>Kit Support en rack</b> : oui</li> <li>- <b>Conformité aux normes</b> : IEEE 802.3, IEEE 802.3U, IEEE 802.3ab, IEEE 802.3x, 2000 Mbps full duplex pour les vitesses Gigabit</li> <li>- <b>Contrôle de flux</b> : 802.3x</li> <li>- <b>MDI-I/MDI-X en croisé ou décroisé</b></li> <li>- <b>Full/half duplex pour les vitesses Ethernet/Fast Ethernet</b></li> </ul>
2	Onduleur On line	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Technologie</b> : On-line</li> <li>- <b>Format</b> : Tour/rack modifiable</li> <li>- <b>Puissance (VA/W)</b> : 2Kva/1800W</li> <li>- <b>Tension</b> : 208/220/230/240 VAC</li> <li>- <b>Fréquence</b> : 50/60 Hz</li> <li>- <b>Prise de sortie</b> : &gt; = 6 sorties</li> </ul>
3	Cable réseau pour brassage	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Câble RJ45</b> : Cat6 UTP 1.5 M</li> <li>- <b>Couleur</b> : blanc</li> </ul>
4	Cable réseau	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Câble RJ45</b>: Cat6 UTP 2M</li> <li>- <b>Couleur</b>: Blanc ou gris</li> </ul>
5	Cable réseau	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Câble RJ45</b> : Cat6 UTP 1M</li> <li>- <b>Couleur</b> : Rouge</li> </ul>
6	Cable alimentation pour onduleur	3	
7	Panneau de brassage CAT 6	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombre de ports</b> : 24 ports équipé de noyaux Rj45</li> </ul>
8	Guide de câble Rj45 en Rack	3	
9	Boite de prise mural Rj45 (double)	22	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Equipé de noyaux Rj45 (22 * 2) = 44 noyaux</b></li> </ul>
10	Bobine de câble Rj45 Cat 6 UTP		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1400 M</b></li> </ul>
11	Armoire Réseau	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Format du rack</b> : 15U</li> <li>- <b>Profondeur</b> : 800mm</li> <li>- <b>Design</b> : élégant et décoratif</li> <li>- <b>Façade</b> : Porte en verre</li> <li>- Il convient pour connecter des ventilateurs de plafond supérieurs</li> </ul>
12	Plateau pour armoire	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Format</b> : en rack</li> </ul>





13	Bandeau alimentation	1	- Format : en rack
14	Refroidisseur	1	- Format : en rack - Nombre de ventilateur : 2 ou 4 selon la disponibilité
15	Sachet de serre câbles	1	- 50 ou 100 pièces
16	Lot de vis et écrous cage M6 Vis Rondelles	1	- Pour fixation équipements en Rack
17	Différentiel électrique	1	- Ampérage : 16A
18	Prise électrique	1	- Forme : apparente avec terre
19	Câble électrique	1	- Longueur : 20M - Dimension : 3*2.5
20	Moulure	1	- Longueur : 20 M - Dimension : divers dimensions
21	Multiprise	15	- Nombre de prise : 5 - Longueur > 2m
22	Travaux et main d'œuvre		- Tirage de câble - Raccordements et installation RJ45 prises et noyaux - Installation et configuration des panneaux de brassages - Installation armoire

#### B. Clarification et pièces techniques à fournir avec l'offre :

- Chaque fournisseur doit fournir les prospectus techniques avec leur fabricant des articles au tableau au-dessus dont la couleur des codes est en vert.
- A la fin des travaux de câblage et raccordement le fournisseur doit fournir un rapport des tests des prises et câbles doit être livré justifiant les conformités de toutes les prises à la catégorie 6.
- Le soumissionnaire devra assurer la mise en place de l'armoire informatique (câblage et brassage).





### III-FICHE DES REPONSES

N°	Article	Qté	Spécifications et caractéristiques	Réponse soumissionnaire : Caractéristiques proposées avec fabricant
1	Switch	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombre de ports</b> : 48 ports Gigabit</li> <li>- <b>Debits</b> : 10/100/1000 Mbps</li> <li>- <b>Administrable</b> : Non</li> <li>- <b>Kit Support en rack</b> : oui</li> <li>- <b>Conformité aux normes</b> : IEEE 802.3, IEEE 802.3U, IEEE 802.3ab, IEEE 802.3x, 2000 Mbps full duplex pour les vitesses Gigabit</li> <li>- <b>Contrôle de flux</b> : 802.3x</li> <li>- <b>MDI-I/MDI-X en croisé ou décroisé</b></li> <li>- <b>Full/half duplex pour les vitesses Ethernet/Fast Ethernet</b></li> </ul>	
2	Onduleur On line	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Technologie</b> : On-line</li> <li>- <b>Format</b> : Tour/rack modifiable</li> <li>- <b>Puissance (VA/W)</b> : 2Kva/1800W</li> <li>- <b>Tension</b> : 208/220/230/240 VAC</li> <li>- <b>Fréquence</b> : 50/60 Hz</li> <li>- <b>Prise de sortie</b> : &gt; = 6 sorties</li> </ul>	
3	Cable réseau pour brassage	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Câble RJ45</b> : Cat6 UTP 1.5 M</li> <li>- <b>Couleur</b> : blanc</li> </ul>	
4	Cable réseau	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Câble RJ45</b>: Cat6 UTP 2M</li> <li>- <b>Couleur</b>: Blanc ou gris</li> </ul>	
5	Cable réseau	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Câble RJ45</b> : Cat6 UTP 1M</li> <li>- <b>Couleur</b> : Rouge</li> </ul>	
6	Cable alimentation pour onduleur	3		
7	Panneau de brassage CAT 6	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombre de ports</b> : 24 ports équipé de noyaux Rj45</li> </ul>	
8	Guide de câble Rj45 en Rack	3		





9	Boîte de prise mural Rj45 (double)	22	- Equipé de noyaux Rj45 (22 * 2) = 44 noyaux	
10	Bobine de câble Rj45 Cat 6 UTP		- 1400 M	
11	Armoire Réseau	1	- Format du rack : 15U - Profondeur : 800mm - Design : élégant et décoratif - Façade : Porte en verre - Il convient pour connecter des ventilateurs de plafond supérieurs	
12	Plateau pour armoire	1	- Format : en rack	
13	Bandeau alimentation	1	- Format : en rack	
14	Refroidisseur	1	- Format : en rack - Nombre de ventilateur : 2 ou 4 selon la disponibilité	
15	Sachet de serre câbles	1	- 50 ou 100 pièces	
16	Lot de vis et écrous cage M6 Vis Rondelles	1	- Pour fixation équipements en Rack	
17	Différentiel électrique	1	- Ampérage : 16A	
18	Prise électrique	1	- Forme : apparente avec terre	
19	Câble électrique	1	- Longueur : 20M - Dimension : 3*2.5	
20	Moulure	1	- Longueur : 20 M - Dimension : divers dimensions	
21	Multiprise	15	- Nombre de prise : 5 - Longueur > 2m	
22	Travaux et main d'œuvre		- Tirage de câble - Raccordements et installation RJ45 prises et noyaux - Installation et configuration des panneaux de brassages - Installation armoire	

